



CHAMBRE SYNDICALE DES REFLEXOLOGUES

UN PAS POUR ALLER PLUS LOIN



Membre Affiliée de la Chambre Nationale des Professions Libérales
Secteur Cadre de Vie - Branche Métiers du Bien-Être

FICHE METIER DU REFLEXOLOGUE

Le métier de Réflexologue

En France, la réflexologie est ancrée dans le cadre des métiers du bien-être.

Son exercice renforce le pouvoir d'auto-guérison de l'être humain ainsi que de son système de régulation de base.

Cette technique manuelle renforce également la perception de soi.

Elle peut être utilisée, selon la formation et la compétence du réflexologue, au niveau de la prévention du bien-être ou de l'accompagnement d'une pathologie traitée par un professionnel de santé en médecine conventionnelle.

C'est la raison pour laquelle et conformément aux directives européennes sur les médecines complémentaires de 1997, elle est partie intégrante des médecines non-conventionnelles complémentaires à la médecine conventionnelle, à laquelle elle ne saurait en aucune façon se substituer.

L'efficacité du procédé repose sur les propriétés de l'holographie, qui montre que tout se reflète dans ses parties et vice-versa. Ainsi, l'image de la personne tout entière est projetée, respectivement reflétée, dans les parties du corps. Le terme « réflexe » prenait en considération anciennement le sens d'un phénomène nerveux. Aujourd'hui ce terme est communément associé avec des régions corporelles où il a été démontré empiriquement qu'une connexion fonctionnelle existe entre le tout et ses parties, parties dans lesquelles ce tout se reflète. Ainsi des zones réflexes peuvent être retrouvées sur l'ensemble du corps ; par exemple sur les pieds, les mains, le visage, le tronc et les oreilles. Ces

parties sont considérées comme une projection des organes et des structures de l'organisme sur d'autres parties du corps (Marquard 2012).

Chacune des zones réflexes représente un organe et sa fonction et renvoie à une région bien précise du corps. Les différentes zones réflexes permettent de déceler des modifications dans le fonctionnement de certains organes ou parties du corps et ainsi de les stimuler. Ainsi, une interaction réelle et fonctionnelle entre l'extérieur et l'intérieur du corps a lieu, permettant et favorisant la résolution de la plainte exprimée par le consultant en réflexologie.

La réflexologie considère l'être humain comme un individu unique faisant partie d'un monde psychique et physique avec de multiples dimensions. Elle part du principe que l'échange ayant lieu entre les parties du corps et les zones réflexes affecte l'être humain dans sa totalité, tant psychique que physique.

Le traitement se déroule dans le cadre de séances individuelles.

L'histoire de la Réflexologie

L'histoire de la réflexologie se déroule dans différents pays et cultures depuis la nuit des temps.

Les traces les plus anciennes se retrouvent en Egypte et en Extrême-Orient, il y a plus de 5.000 ans et de façon plus contemporaine par les travaux du médecin américain William Fitzgerald à qui l'on doit « la thérapie des zones ».

Dès lors, la méthode s'est continuellement développée et continue son rayonnement dans toute l'Europe et les autres continents.

Depuis les années 2000, de nombreux chercheurs se sont intéressés à la réflexologie et ont conduit des études scientifiques. La base de données « Pubmed » recense des centaines d'articles scientifiques parlant de la réflexologie. Les résultats des études démontrent des effets physiologiques, des bénéfices lors de diverses pathologies et l'absence d'effets indésirables dans le cadre de ces études.

Les consommateurs de ces techniques naturelles de bien-être et de conservation d'un bon état de santé sont de plus en plus enclins à se tourner vers ces techniques naturelles.

En France, la plupart des réflexologues travaillent majoritairement en qualité de T.N.S. – Travailleur Non Salarié -, dans la catégorie des professions libérales, sous le statut social et fiscal d'auto-entrepreneur. Un faible pourcentage opte pour le portage salarial et une infime partie sous le statut salarial dont les employeurs sont essentiellement des centres esthétiques ou des centres de thalassothérapie.

Grâce à l'initiative de certaines organisations « fédération » ou « syndicat », une professionnalisation et une représentativité auprès des institutions nationales se mettent en place et démontrent que le métier de réflexologue est un métier d'avenir permettant à un réflexologue de gagner correctement sa vie.

La formation des Réflexologues et la Rémunération du praticien.

Il existe en France plusieurs courants de réflexologie et plusieurs catégories de réflexologue.

Le premier groupe regroupe des professionnels des soins du corps exerçant un « massage des pieds » destiné à la recherche de la détente, de la relaxation.

La formation sur la matière réflexologique s'inspire essentiellement des méthodes développées sur l'enseignement des travaux du docteur William Fitzgerald.

Les formations développées sont généralement de courte durée et représentent moins de 80 heures d'enseignement, toute matière incluse.

Depuis quelques années, on constate une forte augmentation d'apprenants suivant les cours par le biais de formation ouverte à distance.

Il n'existe pas de référentiel spécifique.

Chaque centre de formation élabore son programme selon des critères lui étant propres.

La récente certification d'Etat « Qualiopi » permet une meilleure information et protection des futurs apprenants tout en posant un cadre qualitatif sur le déroulement de la formation, sans oublier d'offrir un aperçu objectif sur les résultats obtenus post-formation.

Les protocoles sont simples et peuvent être acquis par un grand nombre, aucun niveau scolaire ou universitaire n'est requis.

Toutefois, il semble logique que le praticien salarié ou libéral perfectionne un minimum de connaissance du corps humain portant sur l'étude du squelette et la myologie pour une durée minimale estimée à 50 heures de formation.

L'activité est développée par le praticien sous le statut d'entreprise individuelle et parfois sous le statut de salarié dans le cadre d'établissements de soins comme les centres thermaux, les centres de bien-être, les spas ou les thalassothérapies, certains centres d'esthétiques spécialisés ou de centres de massage non thérapeutique au sens strictement médical du terme. Généralement, dans cet exercice d'autres compétences sont requises comme les métiers de base du soin esthétique ou du modelage du corps - *CAP Esthétique* -.

Pour les praticiens salariés les revenus sont souvent ceux appliqués dans le cadre des conventions collectives de la branche professionnelle concernée. Les rendez-vous sont organisés par la structure employeur, le sens de l'accueil et de l'accompagnement de la clientèle est un plus qui s'ajoute à la connaissance technique du geste.

Pour les praticiens exerçant en qualité de T.N.S. – *Travailleurs Non Salariés* –, ils exercent généralement sous le statut de l'auto-entreprise, soit en qualité d'artisan pour ce premier groupe ou de profession libérale pour les autres groupes.

Au delà des qualités requises pour un praticien salarié, l'indépendant devra poursuivre sa formation de base pour appréhender la création, la gestion et la pérennisation d'une entreprise libérale.

Les rémunérations constatées sont généralement dans la moyenne des revenus constatés dans les métiers de l'auto-entreprise.

L'INSEE, selon une étude réalisée en 2019, fixe le revenu moyen d'un auto-entrepreneur à 590 euros par mois. Néanmoins, certains réflexologues cumulent cette activité avec un autre statut comme celui de salarié ou de retraité, percevant ainsi un revenu global nettement supérieur.

Dans la réalité, la rémunération d'un praticien en réflexologie est fonction de sa capacité à savoir développer une entreprise pérenne tout en fixant un tarif en rapport avec sa réelle compétence professionnelle et sa capacité à faire connaître au plus grand nombre son savoir-faire.

Un second groupe rassemble des professionnels de la réflexologie exerçant dans le cadre de la prévention et de la gestion du stress. Il semble représenter la majorité des praticiens à ce jour.

La formation sur la matière réflexologique s'inspire également des méthodes développées sur l'enseignement des travaux du docteur William Fitzgerald avec une formation complémentaire sur la prévention et la gestion du stress inspiré de la relaxologie.

Les formations proposées sont généralement développées sur une période d'une année universitaire et représentent en moyenne 150 heures d'enseignement en présentiel ou en e-learning.

Il n'existe pas de référentiel spécifique.

Chaque centre de formation élabore son programme selon des critères lui étant propres.

Les protocoles restent simples et peuvent être acquis par un grand nombre d'apprenants, aucun niveau scolaire ou universitaire n'est requis, même si un niveau bac est à préconiser.

Une formation en anatomie du corps humain intégrant l'étude du squelette, la myologie et les différents systèmes du corps est vivement conseillée sur une durée pouvant être estimée à 90 à 150 heures de cours.

L'activité est développée essentiellement par des praticiens libéraux en cabinet, en entreprises, au domicile des particuliers. Il existe un très faible pourcentage de praticiens exerçant sous le statut de portage salarial.

Les rémunérations constatées sont généralement situées entre le revenu moyen des auto-entrepreneurs – 590 € - et le S.M.I.C. net mensuel – 1.269 € au 1^{er} Janvier 2022 -.

Un troisième groupe rassemble des professionnels qui s'inscrivent dans l'évolution contemporaine de la réflexologie dans le cadre des techniques naturelles de bien-être, en accompagnement de la médecine conventionnelle développée par les professionnels de la santé.

La matière enseignée est plus vaste et s'inspire notamment de l'énergétique chinoise et son concept Yin/Yang et les 5 éléments y étant associés - Bois, feu, Terre, Métal, Eau -.

Les formations sont développées sur des périodes plus longues – 2 à 3 ans - et représentent souvent plus de 300 heures d'enseignement en présentiel ou en e-learning.

Il n'existe pas de référentiel spécifique.

Chaque centre de formation élabore son programme selon des critères lui étant propres.

Les protocoles sont plus délicats en apprentissage en raison de la complexité de la compréhension de la théorie des 5 éléments et des interactions entre eux.

Théorie qui stipule que l'homéostasie interne de l'organisme repose sur l'interaction des cinq sphères organiques qui s'influencent selon des cycles d'engendrement et de contrôle.

Une formation en anatomie du corps humain intégrant l'étude du squelette, la myologie et les différents systèmes du corps est vivement conseillée pour une durée pouvant être estimée à 90 à 150 heures de cours.

L'activité est développée essentiellement par des praticiens libéraux en cabinet, en entreprise, au sein de club sportif, au domicile des particuliers.

Le nombre de praticiens exerçant dans ce groupe est en plein essor même si aujourd'hui il représente une faible partie des praticiens en réflexologie.

Les rémunérations constatées sont généralement situées, en fonction de l'adaptation au marché du praticien libéral à l'équivalent d'un revenu supérieur au S.M.I.C. net mensuel et voire au-delà.

La Représentativité de la Réflexologie

A ce jour, seules les organisations membres de la **C.N.P.L. – Branche Métiers du bien-être** – sont représentées officiellement dans les instances officielles nationales.

Président de la CNPL : Daniel-Julien NOËL – Présidente de la Branche Métiers du bien-être : Alexandra Attalauziti

<https://www.cnpl.org/branche-des-metiers-du-bien-etre-une-initiative-de-la-chambre-nationale-des-professions-liberales>

Fédérations & Syndicats professionnels

Contrairement à l'idée véhiculée, il n'existe pas une exclusive en qualité de fédération ou de syndicat professionnel.

Cette diversité trouve vraisemblablement sa source dans l'absence d'enseignement type de la réflexologie.

Classement par ordre alphabétique

ARRNCP – Association des Réflexologues RNCP -, membre affilié de la C.N.P.L. - Chambre Nationale des Professions libérales – Secteur cadre de vie – Branche Métiers du bien-être. Membres au 1^{er} Juillet 2022 : 154 – Page Facebook : non communiquée.

Présidente : Elisabeth Breton - <https://www.reflexologues-rncp.com> -

C.S.R. – Chambre Syndicale des Réflexologues – créé en 2022, membre affilié de la C.N.P.L. - Chambre Nationale des Professions libérales – Secteur cadre de vie – Branche Métiers du bien-être. Page Facebook : 534 abonnés au 01/07/2022.

Président : Eric Gimbert - <https://chambre-syndicale-reflexologues.fr> - <https://www.facebook.com/reflexologues>

F.F.P.E.R. – *Fédération Francophone des Praticiens et Enseignants de la Réflexologie* -, créée en 2005, elle regroupe des apprenants, des praticiens. Membres au 1^{er} Juillet 2022 : non communiqué – Page Facebook : non communiquée

Président : Gilles Hoogstoel - <https://www.ffper.org>

F.F.R. – *Fédération Française de Réflexologie* - créée en 1998, elle regroupe des apprenants, des praticiens, des centres de formation certifiés ou pas Qualiopi. Page Facebook 6.233 abonnés au 01/07/2022.

Présidente : Elise Manzoni - <https://reflexologues.fr> - <https://www.facebook.com/reflexologues>

F.I.R.M.A. – *Fédération Internationale des Métiers du Bien-Être* -, créée en 2008, elle regroupe des apprenants, des praticiens et des centres de formation certifiés Qualiopi. Affiliée au syndicat professionnel des réflexologues C.S.R. et par capillarité à la C.N.P.L. - Page Facebook : 8.471 membres au 01/07/2022.

Président : Eric Gimbert - <https://federation-reflexologie.fr> - <https://www.facebook.com/federation.internationale.reflexologie>

Document d'étude rédigé le 03/07/2002

Projet Fiche Métiers Réflexo